

établissaient en permanence dans certaines régions frontalières de la province de Svay Rieng. Dans un autre rapport publié en octobre 1968, on estimait à 40,000 le nombre de ces communistes vietnamiens. Dès le début de 1969, les déclarations publiques du prince Sihanouk contenaient de plus en plus fréquemment des accusations d'importantes infiltrations communistes dans la zone limitrophe. Dans sa conférence de presse du 6 mars 1969, le prince Sihanouk déclarait que des unités vietcongs et vietminhs s'étaient infiltrées au Cambodge près de Mimot et dans d'autres régions pour tenter apparemment d'établir une frontière vietnamienne le long du Mékong. Dans sa conférence de presse du 28 mars 1969, le prince Sihanouk déclarait que des unités du Vietcong et du Vietminh, dont les effectifs atteignaient parfois ceux d'un bataillon ou d'un régiment, s'étaient infiltrées au Cambodge le long de la frontière occidentale du Cambodge et qu'elles étaient en fait engagées dans la bataille contre les Forces militaires du Cambodge dans le "Bec de canard".

Aux yeux du Gouvernement canadien, c'est une preuve manifeste de la violation par l'une des parties de l'Accord conclu en 1954 pour un cessez-le-feu au Cambodge, et la Commission internationale de contrôle s'est vue dans l'obligation claire et nette d'entamer une enquête pour vérifier les faits. La délégation canadienne a proposé ces enquêtes mais nos collègues n'y ont pas donné suite avant que le Gouvernement cambodgien, le 7 octobre 1969, nous fasse part de son intention de voir la Commission "mettre fin à sa mission d'ici la fin de l'année". Deux propositions canadiennes avaient été faites précédemment à la Commission en réponse à une demande d'enquête du Gouvernement cambodgien d'août 1968 sur la présence présumée de communistes vietnamiens dans la région du "Bec de canard". Ces propositions furent rejetées par la majorité des membres de la Commission.

Ainsi, avant 1969, le Gouvernement cambodgien nous a semblé vraiment intéressé par la Commission internationale. Il lui donna virtuellement carte blanche pour remplir ses obligations et l'autorisa à agir dans la mesure où elle le déciderait. Il nous a été impossible de convaincre nos collègues de la Commission de le faire et, début 1969, le Gouvernement cambodgien cessa de demander à la Commission d'entreprendre quelque enquête que ce soit, même sur des incidents de frontière impliquant des Forces américano-sud-vietnamiennes sur lesquels la Commission avait enquêté. Le 7 octobre 1969, comme je l'ai dit à la Chambre ce matin, le Gouvernement cambodgien fit part de son désir de voir la Commission mettre un terme à sa mission et, le 4 décembre 1969, lui demanda de s'ajourner *sine die* à partir du 31 décembre 1969.

C'est à la lumière de ces faits qu'il faut peser la situation actuelle et l'entrée au Cambodge des Forces américaines et sud-vietnamiennes. Le président a déclaré que ce n'était pas une invasion du Cambodge. Je n'exprime aucune opinion là-dessus; c'est la déclaration qu'il a faite. Il a ajouté que les régions où les attaques seront lancées sont sous occupation et contrôle complets des Forces nord-vietnamiennes.

Il a aussi dit clairement que les États-Unis ne se proposent pas d'occuper ces régions. Comme je l'ai dit ce matin, il a déclaré: "...une fois que les forces ennemies auront été chassées de ces refuges et leur matériel militaire détruit, nous nous retirerons".

Je veux qu'on sache bien que le Canada n'a pas été informé à l'avance des décisions des États-Unis. Nous n'en avons eu aucune connaissance préalable et, bien entendu, il n'y avait aucune raison pour qu'on nous en ait prévenus.